

**Commune de PLASSAC-ROUFFIAC**  
**Compte-rendu**  
**Réunion du conseil municipal du 18/05/2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 18 juin 2022.

Le conseil municipal s'est tenu en session ordinaire, sous la présidence de Serge DAVID, le Maire.

**Présents** : Serge DAVID, Daniel MAGNIER, Fabien LAGARDE, Damien AUDOUIN, Alain LAPOUGE, Delphine LAURAIN, Marie-Christine LE TURDU, Delphine (secrétaire)

**Absents excusés** : Julien GAURIEAU, Pascal COTTREAU, Marie-Odile AURIAU

**Pouvoirs** : Marie-Odile AURIAU a donné pouvoir à Serge DAVID  
Pascal COTTREAU a donné pouvoir à Damien AUDOIN  
Julien GAURIEAU a donné pouvoir à Daniel MAGNIER

Marie-Christine LE TURDU sera la secrétaire pour cette séance.

Mr le Maire ouvre la séance à 20H45.

**L'ordre du jour est le suivant :**

- 1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2022**
- 2. Demande de fonds de concours pour l'aménagement d'une aire de broyage**
- 3. Demande de subvention au titre du Soutien à l'Initiative Locale**
- 4. Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**
- 5. Concessions des cimetières de Plassac-Rouffiac : tarifs et durées**
- 6. Achat d'un terrain en vue de créer une réserve à incendie au lieu-dit « Les Hérauds »**
- 7. Décision modificative n°1 : Effervescente solde 2021, convention pluri-annuelle action culture, vie association, sport enfance et social/**
- 8. Informations diverses.**

---

**1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2022**

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité par vote à main levée.

**2. Demande de fonds de concours pour l'aménagement d'une aire de broyage**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à solliciter le versement du fonds de concours de la communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, pour la somme de 2000€ (deux mille euros).

### **3. Demande de subvention au titre du Soutien à l'Initiative Locale (SIL)**

### **4. Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**

Dans le cadre de travaux de réaménagement de la cuisine de la salle des fêtes, et après délibération, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mr Le Maire à déposer le dossier de demande de subventions au titre du Soutien à l'Initiative Locale (SIL), à hauteur de 40 %.

Ainsi qu'une demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), à hauteur de 40 % des travaux.

### **5. Concessions des cimetières de Plassac-Rouffiac : tarifs et durées**

Rappel :

- le Colombarium est une location
- la Concession est une propriété.

Mr Le Maire et son Conseil Municipal ont fixé les nouveaux tarifs des concessions, tableau ci-après :

	1,50m*2,50m soit 3,15m <sup>2</sup>	2,50m*2,50m soit 6,25m <sup>2</sup>
Temporaire (20 ans)	120 euros	200 euros
Trentenaire	150 euros	250 euros
Cinquantenaire	180 euros	300 euros
Perpétuelle	Supprimée	Supprimée

### **6. Achat d'un terrain en vue de créer une réserve à incendie au lieu-dit « Les Hérauds »**

Mr Thierry ARNAUD vend sa propriété agricole et propose un terrain à la vente, à la commune de Plassac-Rouffiac, afin d'y installer une réserve à eau.

Après contact avec le SDIS, celui-ci porte à notre connaissance plusieurs contraintes techniques.

Ce terrain de 300 m<sup>2</sup> est conforme. Toutefois, il est considéré par son vendeur comme un terrain à bâtir.

Son prix proposé est de 21€ le m<sup>2</sup>.

Un vote à main levée est effectué : 5 OUI – 2 Abstentions.

La commune se porte acquéreur de ce terrain.

Les frais d'acte notarié relatif à cet achat sont à la charge de la commune.

Le coût de la bâche est approximativement de 3500€, le compteur d'eau est estimé à 1000€.

### **7. Décision modificative n°1 : Effervescentre solde 2021, convention pluri-annuelle action culture, vie association, sport enfance et social**

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et autorise Mr Le Maire à procéder à la modification budgétaire pour la somme de 0,80€.

## **8. Informations diverses**

\*Les représentants des collectivités ainsi que les représentants du personnel ont émis un avis favorable pour la Journée de Solidarité de 7h pour les agents à temps complet. Celle-ci sera proratisée pour les agents à temps non-complet.

\*Mr Joël MIGNON souhaitant reprendre une concession familiale, a fourni au secrétariat les documents utiles prouvant son lien de parenté ainsi que l'abandon des autres membres de la famille quant à la propriété de cette tombe.

Depuis 2014, les ABF (Architectes des Bâtiments de France) ont structuré la législation des concessions :

- dans la partie ancienne du cimetière, il n'est autorisé que la mise en œuvre de la pierre de taille
- dans la partie « nouvelle » du cimetière, d'autres matériaux que la pierre peuvent être utilisés, tels le marbre, le granit....

Mr MIGNON, devant cette contrainte, opte pour une concession dans le cimetière « contemporain », avec une sépulture en granit.

\* Les ABF ont constaté dans un périmètre de 50m de l'église, des modifications apportées sur une construction existante. Celle-ci ne présenterait pas de demande préalable aux travaux effectués.

Toutes les questions à l'ordre du jour étant traitées, la séance est levée.

Le président

La secrétaire de séance